

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus
Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois

RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé deux exemplaires au journal.
Les manuscrits non insérés seront rendus.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance Souveraine en date du 16 décembre 1910, M. Alfred Charles Müller est nommé Professeur adjoint de 2^e classe au Lycée de Monaco.

Par Ordonnance Souveraine en date du 30 décembre 1910, la Médaille d'Honneur de 2^e classe est accordée à M. André Asé, artiste musicien.

PARTIE NON OFFICIELLE

Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

CONSEIL DE GOUVERNEMENT PROVISOIRE

Dans ses séances des 27, 29 et 31 décembre le Conseil de Gouvernement provisoire a délibéré sur les questions d'intérêt public suivantes :

Ouverture de tranchées.

Service sanitaire dans les gares.

Enrochements de Fontvieille et boulevard du bord de l'eau. Communication des projets à la Commission technique des Travaux Municipaux.

Déchaussement des rails des tramways.

Etat des bâtiments domaniaux.

Tramways. — Inviter le Directeur à donner des ordres pour que les wattmen fassent toutes leurs manœuvres au point terminus et non sur la place d'Armes.

Calendrier des Commissions et Comités.

Renvoi au 13 janvier de la réunion du Comité des Travaux Publics.

Reconstruction du mur de soutènement du chalet Marie-Louise conformément aux propositions de M. le Directeur des Travaux Publics.

Etat nominatif des personnes exploitant un commerce d'or et d'argent.

Prélèvements d'eau au bateau citerne en vue d'analyse.

Interdiction absolue du colportage, particulièrement en ce qui concerne les denrées alimentaires.

Installation d'un stand de tir dans le vallon Sainte-Dévote. — Nécessité d'un bornage préalable.

Permis de conduire. — Modifier ainsi qu'il suit l'article 11 de l'Arrêté du 9 janvier 1894: « Une Commission, composée d'un membre du Conseil Communal et de l'Inspecteur de la Police Municipale devra s'assurer que les postulants au per-

mis de conduire, qui auront passé avec succès l'examen technique, ont une connaissance parfaite de la Principauté et de ses environs.

Inauguration de l'Institut musical. — Le Conseil remercie de l'invitation qui lui a été adressée et demande que la séance fixée au 8 janvier soit reportée au 15 du même mois.

Fournitures pour le couchage des facteurs de nuit au bureau de poste de Monte Carlo.

Couverture du lavoir des Moulins.

Amélioration de l'éclairage dans les bureaux du Secrétariat de Police de Monaco-Ville.

Suppression du portail à l'entrée de l'école des garçons de la Colle.

Hygiène publique. — En raison de l'état de certaines maisons situées dans des rues populeuses, les propriétaires et les commerçants intéressés seront prévenus que les permis d'exploiter seront retirés si l'on ne procède pas immédiatement à l'installation de w.-cl. dans les conditions indiquées par M. l'Architecte des Bâtiments Domaniaux.

Suppression du parapet longeant l'Hôtel de Londres.

Etablissement pour chaque Service d'un code de la législation qui le concerne.

Quantité d'eau livrée par la Société des Bains de Mer.

Réclamation des habitants du chemin de la Turbie contre le projet tendant à la suppression de ce chemin et à son remplacement par un escalier.

Renouvellement des licences conformément aux propositions de M. le Maire.

Garnis. — Sur la proposition de M. Gastaud, le Conseil adopte le vœu suivant émis par la Commission du Commerce: « Il y aurait lieu de faire procéder à une enquête approfondie en vue de s'assurer que les particuliers se limitent bien à la location stricte du nombre de chambres meublées que comporte l'autorisation qui leur a été accordée et qu'ils ne tiennent pas irrégulièrement pension. »

Lecture du procès-verbal de la séance du 14 décembre de la Commission administrative de l'hôpital.

M. Reymond propose d'inscrire au budget la somme nécessaire à l'impression des rapports.

Échange de terrains aux Révoires entre le Domaine et M. Jules Médecin.

M. Reymond demande la mise à l'étude des retraites des fonctionnaires et employés des services publics.

Projet présenté par M. le Directeur des Travaux publics pour l'élargissement du boulevard de la Condamine par la construction d'une terrasse promenade.

Reconstruction du mur Bosio, aux Carmélites.

Constitution des dossiers de demandes d'autorisation de constructions nouvelles. — Un avis à ce sujet paraîtra dans les journaux.

A l'occasion du nouvel an, M. Petit Le Brun, secrétaire d'Ambassade de 1^{re} classe, chargé du Consulat de France à Monaco, a reçu à son domicile particulier les membres de la Colonie française qui sont venus en très grand nombre lui apporter leurs vœux et le témoignage de leur attachement à leur pays.

Un certain nombre de personnalités de la Principauté, parmi lesquelles on remarquait M. le Commandeur de Loth, maire de Monaco, et M. Blanc, président du Conseil d'administration de la Société des Bains de Mer, ont pris part à cette manifestation.

A onze heures, M. Brémont, président du Comité de Bienfaisance de la Colonie, a présenté les membres de son Comité et a exprimé en termes particulièrement heureux l'attachement de tous les Français pour leur pays et leur reconnaissance à l'égard de S. A. S. le Prince et de la Famille Souveraine pour l'hospitalité qu'ils reçoivent à Monaco. Il a terminé en formulant les vœux de tous pour le distingué Représentant de la France.

M. Petit Le Brun a remercié M. Brémont des vœux qu'il venait de lui exprimer au nom du Comité de Bienfaisance de la Colonie française de Monaco et a ajouté qu'il se ferait un plaisir de transmettre au Président de la République et à la Famille Princièrè les sentiments dont il s'était fait l'interprète.

M. Petit Le Brun, entouré de MM. Richard, vice-consul, de Serres de Mesplès et Painchaux, attachés au Consulat, a ensuite aimablement offert le champagne aux personnes présentes.

M. le Consul de France a également reçu l'Administration des Douanes, le personnel des Postes et de la Gare et tous les fonctionnaires français détachés à Monaco.

M. le Consul d'Italie et M^{me} Rosset ont, à l'occasion du premier janvier, ouvert leurs salons aux membres de la Colonie italienne qui sont venus avec le plus grand empressement apporter au distingué représentant de la nation italienne leurs souhaits personnels en même temps que l'expression de leurs sentiments patriotiques.

M^{me} Rosset a fait, avec la bonne grâce raffinée qui lui est coutumière, les honneurs de cette réception.

AVIS

Le public est avisé que dorénavant les projets de nouvelles constructions devront être accompagnés d'un plan d'ensemble en trois expéditions, dont une destinée au Bureau technique des Travaux Municipaux, les deux autres restant annexées aux plans de détail conservés dans les archives du Gouvernement et les dossiers du Comité des Travaux Publics.

Samedi matin, a eu lieu à la Mairie la distribution des secours accordés aux indigents de la Principauté à l'occasion du nouvel an.

Cette distribution a eu lieu sous la présidence de M. le Maire et par les soins de M. François Crovetto, conseiller communal.

Des secours en espèces ont été remis à près de 1.200 indigents.

Samedi soir, a eu lieu le banquet d'inauguration des nouvelles salles du Casino. Avant d'ouvrir ces salles au public, M. le Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer avait en effet tenu à réunir autour de l'architecte, M. François Médecin, les artistes et entrepreneurs qui avaient collaboré à l'œuvre si heureusement achevée, pour exprimer publiquement ses félicitations à l'auteur principal et à ses excellents auxiliaires.

La table, qui comprenait environ 130 couverts, était dressée dans l'élégante salle Louis XIV située au rez-de-chaussée et destinée aux concerts Ganne.

M. Camille Blanc, présidait ayant à sa droite : M. Piédallu, administrateur de la Société des Bains de Mer ; M. Wicht, directeur général ; à sa gauche : M. Bornier, administrateur de la Société des Bains de Mer ; MM. Maubert et Martiny, directeurs, et en face de lui, M. François Médecin.

Pendant le repas, qui fut exquis, l'orchestre Ganne, installé sur l'estrade à balustres qui domine la pièce, a exécuté un très agréable programme de concert.

On a beaucoup admiré la décoration de la salle entourée de magnifiques lambris de chêne rehaussé d'or, les lignes heureuses et la pureté de style de l'ensemble.

Au dessert, M. Camille Blanc au nom de la Société des Bains de Mer, a remercié M. François Médecin de son œuvre.

En désignant, a-t-il dit, M. Médecin pour édifier la construction qui termine si heureusement, à l'extrémité des terrasses, le Casino proprement dit, nous avons pleine confiance dans l'ingéniosité et l'habileté de l'homme à qui nous nous adressons : mais ces espérances même ont été dépassées. Nous nous réjouissons tous ici doublement de ce résultat parce que aussi M. Médecin est un fils de la Principauté. Formé par l'admirable enseignement de l'École Nationale des Beaux-Arts à Paris, M. Médecin, souvent lauréat dans les concours, est revenu à Monaco il y a vingt ans à peine et son activité s'y est appliquée à la création de nombreuses constructions qui témoignent toutes de solides qualités et de la valeur artistique de l'architecte qui les a conçues et réalisées.

A l'Exposition de 1900, avec M. Jean Marquet, comme collaborateur, puis à l'Exposition de Bruxelles en 1910, en collaboration avec M. Eugène Marquet, il a contribué par l'édification des pavillons officiels de la Principauté, aux succès flatteurs que son pays a remportés dans ces deux grandes manifestations internationales. Le Prince Albert, appréciant hautement son talent, lui a successivement décerné les croix de chevalier, puis d'officier de Son ordre de Saint-Charles.

M. François Médecin, une fois de plus, justifie la haute estime dans laquelle il est tenu par le public et par ses confrères : il peut sans danger livrer à la critique l'examen de sa dernière œuvre. Tous le féliciteront avec nous et de la maîtrise avec laquelle ses constructions ont été édifiées et de l'interprétation artistique donnée à la réalisation de tous les détails, même les plus infimes.

M. Blanc a terminé en adressant des félicitations à tous ceux qui ont apporté à l'œuvre commune une part de labeur et en formant d'aimables vœux de nouvel an pour tous et particulièrement pour M. F. Médecin auquel il souhaite la continuation de ses succès.

A son tour, M. François Médecin a remercié M. le Président du Conseil d'Administration de la Société des Bains de Mer des éloges qui lui ont été décernés et indiqué la grande part qui revient à M. Camille Blanc dans la conception de l'œuvre. Il a exposé ensuite de la façon la plus intéressante les difficultés d'ordre technique en face desquelles se trouvaient les constructeurs et remercié ses collaborateurs du précieux concours qu'il a trouvé auprès d'eux.

Après lui, M. Signoret, au nom des Entrepreneurs, a remercié M. Camille Blanc de les avoir conviés à cette fête et s'est fait l'interprète de ses collègues pour exprimer à M. F. Médecin leurs sentiments de sympathie et lui offrir un superbe bronze d'art.

Après le banquet, les convives ont gagné la galerie Louis XIV dont le carrelage d'onyx, les revêtements de marbre et d'agate étincellent aux lumières ; puis, par l'escalier monumental à double révolution, se sont rendus au premier étage pour admirer la somptueuse galerie Empire ornée de lambris en acajou avec appliques de bronze doré, et la magnifique salle Empire de 25 m. 50 sur 17 m. 50 et 15 mètres de hauteur dont tous les visiteurs ont été unanimes à louer l'imposante et élégante ordonnance ainsi que l'heureuse tonalité. Le dessin des vastes baies, des panneaux lambrissés d'acajou ou revêtus de tenture vert empire, et des caissons du plafond ont manifesté superbement le savoir technique, l'habileté professionnelle et le sens artistique du distingué architecte monégasque, qui en a conçu et assuré l'exécution.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE DE MONACO

Dans son audiences du 27 décembre 1910, le Tribunal de Première Instance a prononcé les condamnations suivantes :

S. S., commis de magasin, 21 ans, né à Macburg (Allemagne), sans domicile fixe, quinze jours de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

G. H.-P., né à Pavilly (Seine-Inférieure), le 5 septembre 1850, journalier, sans domicile fixe, deux mois de prison et 50 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

M. A.-T., 29 ans, né à Alais (Gard), journalier, sans domicile fixe, un mois de prison et 16 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion et mendicité ;

D. P.-M., bourrelier, 36 ans, né à Verzeille (Aude), sans domicile fixe, quinze jours de prison (avec sursis), pour grivèlerie ;

G. H.-J.-M., 25 ans, né à Plounevez-Moïdec (Côtes-du-Nord), journalier, sans domicile fixe, quinze jours de prison, pour grivèlerie ;

L. M.-E.-V. journalier, 28 ans, né au Havre (Seine-Inférieure), sans domicile fixe, quinze jours de prison, pour grivèlerie.

Au cours de la même audience, le Tribunal de Première Instance a acquitté les nommés :

B. P., journalier, 19 ans, né à Diozzo (Italie), demeurant à Beausoleil, poursuivi pour tentative de vol ;

C. A., 37 ans, né à Gênes (Italie), peintre, demeurant à Monaco, poursuivi pour outrage public à la pudeur.

LA VIE ARTISTIQUE

THÉÂTRE

A propos de l'« Aventurière »

L'Aventurière est une pièce de lyrisme terre à terre, de bourgeoisisme étroit, souvent très fausse, parfois profondément humaine, où les grands devoirs de la famille sont célébrés et défendus par un personnage aussi peu qualifié que possible pour jouer le rôle de champion des vérités éternelles. En cette œuvre de renommée établie, rendue auguste par le succès, l'auteur daube à pleins bras sur son héroïne, parce que courtisane et qu'en cette qualité elle s'est emparée du cœur d'un vieillard, — comme si la fille était comptable devant la morale de l'atrait et des ravages que les luxuriances de son corps et le charme de ses vingt-cinq ans peuvent exercer sur la sénilité. Certes, Clorinde est une drôlesse d'envergure, en possession de toutes les attirances, de toutes les roueries, de toutes les mignardises de la

femme. Pour elle le mensonge n'a pas de secret. Comédienne dans l'âme, elle tient son rôle à la perfection. Ambitionnant de se muer en madame honnête, elle veut son rang parmi les femmes sérieuses, sans se soucier des fredaines d'antan. Nul n'ignore que, lorsqu'une fille poursuit un but, elle oublie son passé. Mais qu'un obstacle surgisse, qu'une occasion se présente, alors adieu les belles résolutions : elle redevient ce qu'elle était naguère. En dépit des grâces extérieures dont elle masque sa véritable identité, Clorinde est, avant tout, une créature d'aventure cherchant à nicher son infamie au sein d'une famille respectable.

Il ne lui manque aucune des audaces, des inconsciences et des turpitudes inhérentes à sa fonction purement instinctive et animale, et cependant Clorinde, quoiqu'elle fasse, n'est jamais antipathique. La crânerie de son attitude l'empêche d'être odieuse. Et quand elle est démasquée et relève fièrement la tête, c'est elle qui semble avoir raison contre les exagérations d'honnêteté de Fabrice et contre les perplexités lamentables de Monte-Prade. On néglige la pécheresse pour ne songer qu'à la femme ayant retrouvé une façon de virginité sous les fracas de l'outrage et s'humiliant avec ardeur. Car Augier, pour donner une conclusion bienfaisante à son ouvrage à tendance moralisatrice, a projeté sur Clorinde un furtif rayon de pur amour et fait précéder sa disparition d'un accès de repentir sincère.

Le vénérable Monte-Prade, qui a conservé toute la fraîcheur de ses illusions,

Poudreux est le flacon, mais vive est la liqueur,

se figure être encore d'âge et de tournure à inspirer l'amour. D'une ingénuité que les ans n'ont point blanchi, il s'abandonne au torrent de tendresse qui le submerge de toutes parts et c'est avec un douloureux délice qu'il se débat dans le borborygme ou l'enlise la Sirène charmeuse de sa soixantaine carillonnée. Celui-là est sans défense et n'est qu'un jouet dans les mains expertes de Clorinde.

Tout autre est Fabrice, gaillard inquietant, ayant à peu près tout fait, hors ce qu'il faut faire, lequel, après avoir déserté le foyer paternel pendant dix ans, s'avise un beau jour de revenir et de se poser en défenseur intransigeant des principes austères de la famille. A parler net, les nobles sentiments affichés par ce sacripant rentré au bercail font sourire. Fabrice a beau surmener son éloquence, entasser les uns sur les autres les mots : dignité, pudeur, honneur, vertu, prendre des attitudes de chevalier sans peur et sans reproche, enfler sa voix, lancer l'anathème vengeur qui punit les forfaits, se faire passer pour un prince et chercher à tromper Clorinde sous prétexte de « sauver son père », il a beau menacer, tempêter, tenir à l'aventurière — femme malgré tout — un langage indigne d'un galant homme, rien n'y fait. Son allure apprêtée et théâtrale n'en impose à personne. Entre Clorinde et lui la sympathie n'hésite pas.

Célie est une jeune fille d'une honnêteté tellement rigide qu'elle en devient rébarbative. Elle dit des choses infiniment justes, mais dures, et quelque peu déplacées dans la bouche d'une fille de seize ou dix-huit ans.

Le petit Horace, amoureux aimable, et Dario, caractère tout d'une pièce joliment esquissé en une scène unique, ne font guère que paraître, — assez cependant pour ne pas être indifférents.

Enfin, Emile Augier, en auteur dramatique averti, a relevé la grisaille de son intrigue en y introduisant un personnage d'une truculence chargée en couleur, de savoureuse fantaisie. Nous voulons parler du soudard Annibal, excellente trogne à épée, d'une canaillerie délicate et qui est la joie de la pièce. Dès que ce magnifique ivrogne, amusant jusqu'en sa lâcheté, montre sa face enluminée de gouape réjouie, la scène s'illumine. Assurément le rôle d'Annibal n'est pas indispensable à la marche de l'action. Sa disparition ne fausserait aucun des ressorts qui font mouvoir l'œuvre. Car Annibal est ce que l'on est convenu d'appeler un personnage plaqué, ne tenant que par des liens très lâches à

l'action. Mais si l'*Aventurière* était privée de la haute fantaisie de ce maître soulard, combien elle paraîtrait triste et vide !

La comédie d'Emile Augier a toujours plu au public. Ses accès de grandeur dramatique, la thèse qu'elle défend, ou semble défendre, le souffle d'honnêteté qui passe à travers les scènes, ses coups de théâtre adroitement ménagés par un vieux routier des planches, un je ne sais quoi de loyal dans la pensée et de sain dans l'exécution la recommandent à l'attention. Aussi, l'impression qu'elle produit sur l'esprit ou les nerfs du spectateur n'est-elle pas discutable.

Les artistes de la Comédie-Française, chargés de l'interprétation des différents rôles de l'*Aventurière*, ne faillirent pas à leur tâche et restèrent dignes de leur réputation.

La mise en scène et l'arrangement général servirent l'ouvrage.

Et les applaudissements n'épargnèrent personne.

Comme les feuilles...

Pièce en 4 actes en prose d'après GIACOSA
par M^{lle} DARSENE.

Dans une lettre écrite par Berlioz à Wagner se trouve ceci : « La fleur de l'expression se fane presque toujours sous le poids de la traduction, si délicatement que cette traduction soit faite. »

En écoutant une pièce d'origine étrangère on devrait toujours se pénétrer de cette vérité si admirablement résumée en deux lignes par le plus grand génie de la musique française et loin de vouloir juger en dernier ressort la valeur d'un ouvrage, il serait sage de ne jamais oublier que ce que l'on entend n'est qu'un à peu près, ne donnant qu'une idée fort approximative de la réalisation dramatique initiale. Et puis, il serait bon également de ne point perdre de vue qu'une œuvre conçue par un écrivain né par de là les frontières ne peut avoir que peu de ressemblances avec les œuvres du pays que l'on habite. L'âme, l'atmosphère où se meut la vie, les coutumes, les mœurs, les conventions, etc., tout est différent. Aussi, est-il quasi-comique d'entendre des gens, assurément bien intentionnés, marquer hautement leur étonnement quand une comédie ne se termine pas au gré de leurs convenances personnelles. Ayant l'habitude de voir les pièces emboîter le pas aux pièces précédentes et se conclure de façon identique, une sorte de mécontentement les envahit lorsqu'une comédie se permet de sortir du moule coutumier et de laisser le dénouement dans le vague.

La pièce de Giacosa, qui vit le jour en Italie, se ressent de son origine. Elle est souriante et aimable avec des attendrissements de sensibilité qui font songer à Georges Sand. Nullement embrumées, bien que floues parfois, les scènes succèdent aux scènes avec vivacité sans qu'à aucun moment les brises du nord viennent glacer la chaude allégresse du mouvement qui les emporte. Le sujet de *Comme les feuilles...* est triste. C'est le tableau d'une famille qui se désagrège sous le poids du malheur et dont les membres s'éparpillent comme les feuilles sous les rafales du vent.

Un brave homme de commerçant riche et heureux voit subitement le sort se tourner contre lui et la faillite muer sa fortune en misère. Lui ne connaît qu'une chose : le devoir. Honnête et résigné, il reçoit le coup qui le frappe sans se plaindre et se condamne au labeur acharné. Bon entre les bons, il manque de volonté pour imposer une discipline de conduite et de travail aux êtres qui lui sont chers. Cette bonté est la cause initiale des malheurs de sa maison. Sa femme légère, coquette et futile s'agit et agit avec une inconscience qui présage la chute prochaine. Le fils, habitué au farniente élégant, parle d'art et de beauté avec emphase et se roule dans l'infamie sans l'ombre d'un remords. Trop veule pour s'atteler résolument à une besogne quelconque, il accepte de l'argent d'une femme tarée à laquelle il n'hésite pas à donner son nom jusqu'alors respecté. Reste la fille, Nenelle. Celle-là est exquise. Tenant

de son père une probité sans alliage, les fiertés de sa délicatesse souffrent du spectacle lamentable qui s'étale sous ses yeux. Son âme agonise de tristesse, sa sensibilité refoulée éclate par instant, pour se replier et les froissements continus de l'existence journalière la conduisent jusqu'au seuil de la mort. Heureusement la bonté paternelle est là qui veille sur cette enfant de sève choisie, trop délicatement aimante, trop imbue des sentiments de l'honneur. En une scène secouée de sanglots, elle découvre à son père la beauté morale de son être, et un excellent parent, qui a pris soin de sa famille et aime profondément Nenelle, remettra le calme dans son organisation troublée et sera le consolateur de son cœur en détresse.

La fin de *Comme les feuilles...* a surpris par son originalité. On a voulu y découvrir une influence Ibsénienne. Pour notre part, nous n'y voyons aucun inconvénient, encore que dans Ibsen la philosophie joue un rôle prépondérant et que la pièce de Giacosa contienne très peu, pour ne pas dire pas du tout, de philosophie.

Les caractères des personnages de *Comme les feuilles*, sauf ceux de Nenelle et du Père, sont plus indiqués que creusés. La touche est brillante, sans relief excessif. La pièce dans son ensemble n'appelle pas la réflexion, mais elle séduit et charme quand elle n'émeut pas. Une atmosphère de bonté l'enveloppe et tempère les violences de l'action.

En Nenelle, M^{lle} Sylvie déploie des qualités de sensibilité remarquables. Elle joue et souffre son personnage avec un talent rare et il n'est pas possible de mieux comprendre un rôle et d'en rendre la vérité intérieure et l'aspect extérieur. Une création pareille classe une artiste au premier rang. A côté de M^{lle} Sylvie, M^{lle} Lucienne Guett fait intéressante figure. Très en progrès et très en scène, cette comédienne distinguée et de souple intelligence a su mettre en valeur les faces diverses du rôle à elle confié. M. Vargas, d'une belle conviction et de tenue irréprochable et MM. Chambraol, Maupré, Coste, Bacqué, Dubers, Flateau et M^{lles} Barsange, Masalto, Rosay, Herland complètent un ensemble absolument louable et digne du second théâtre français. La décoration et la mise en scène méritent d'être loués sans réserves.

Et la pièce de Giacosa, fidèlement traduite par M^{lle} Dardenne, a secoué l'élégante torpeur du public et soulevé à maintes reprises d'unanimes applaudissements.

ANDRÉ CORNEAU.

CONCERTS

La belle et victorieuse allure de Mendelssohn, la franchise de son inspiration et l'éclat de ses sonorités conviennent merveilleusement au début d'un programme de concert où elles dressent comme un arc de triomphe. La délicatesse et le pittoresque de la *Grotte de Fingal* ont été salués de chaleureux applaudissements au commencement du dernier concert.

La *Symphonie Pastorale* qui venait ensuite a valu à l'orchestre et à son chef une longue ovation. Beethoven, tout en donnant dans la seconde partie de cette œuvre un modèle de poésie descriptive, est resté, là comme toujours, le grand poète de l'âme humaine. Par les moyens les plus simples et les plus sûrs, son inspiration sans cesse renouvelée traduit les mouvements divers que lui imprime le spectacle de la beauté des choses : joie innocente et pure, terreur, allégresse religieuse. Ce sont les sublimes géorgiques de l'art musical.

La *Suite lyrique* de Grieg, qui ouvrait la seconde partie du concert, est toute imprégnée de la poésie rêveuse et de la mélancolie des pays du Nord et séduit par ses pittoresques recherches de rythme et de sonorité.

Iberia, d'Albeniz, orchestré par M. Léon Jehin, est une évocation saisissante de l'Andalousie et forme avec le morceau qui précède un contraste

curieux et instructif. L'œuvre est d'une émotion intense et d'une rare séduction.

Les *Murmures de la Forêt*, maintes fois joués déjà aux concerts classiques, et l'étincelante *Rapsodie n° 2* de Listz obtinrent, à la fin du concert, leur habituel succès.

M. C.

TIR AUX PIGEONS DE MONACO

Mardi dernier, le *Prix du Stand* (26 m. 1/4) a réuni 17 tireurs. Au huitième tour, MM. le comte de Robiano, comte Filippi et Ker, ayant tué 8 sur 8, partagent les trois premières places.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Saavedra, Clément Duval, vicomte de Lambertye, Crozier.

Mercredi, brise très forte, tir très intéressant. 16 tireurs ont concouru au *Prix de Cannes*, handicap. MM. de Mazaraki (27 m.) et Crozier (30 m. 1/4), tuant 3 sur 3, premiers; MM. Clément Duval (29 m.) et Hans Marsch (31 m.), tuant 3 sur 4, troisièmes.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Moncorgé, Menegolli, Crozier, Ker, Ducourneau.

Elégante réunion, vendredi, pour le *Prix du Var*, handicap. Excellents oiseaux. 22 tireurs ont pris part au prix qui a été partagé entre MM. le capitaine Stratford (24 m.), Saavedra (20 m.) et Rondeaux (21 m.), tuant 4 sur 4.

Les autres poules ont été gagnées par MM. le capitaine Stratford, comte Filippi, Clément Duval, de Gernon, Ker.

Samedi, 18 tireurs ont concouru pour le *Prix de la Roya* (26 m. 1/4). Les trois premières places ont été partagées entre MM. Moncorgé, comte Filippi et prince Ph. de Caraman-Chimay qui ont tué 5 sur 5.

Les poules ont été gagnées par MM. Menegolli, baron A. de Tavernost, comte Filippi, Owers, Ducourneau.

Hier lundi, le *Prix O'Brien*, handicap, qui a réuni 20 tireurs a été gagné par M. Ker (28 m. 1/2), tuant 8 sur 8; deuxième M. P. Tale (25 m. 1/2), tuant 7 sur 8; troisième place partagée entre MM. prince de Caraman-Chimay (29 m.) et de Mazaraki (27 m. 1/2), tuant 7 sur 9.

Les autres poules ont été gagnées par MM. Clément Duval, prince Ph. de Caraman-Chimay, Ducourneau, Moncorgé, Léo.

Mercredi 4 janvier. — *Prix des Pensées* (handicap). — 1.000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon.

Vendredi 6 janvier. — *Prix Gajoli* (distance fixe). — 1.000 francs, ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon à 26 m. 1/4.

Lundi 9 janvier. — *Prix de Janvier* (handicap). — 1.000 francs, ajoutés à une entrée de 60 fr. — 1 pigeon.

Mercredi 11 janvier. — *Prix d'Eze* (hand.). — 2.000 fr., ajoutés à une entrée de 60 francs. — 1 pigeon.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

Arrivées du 24 au 31 décembre 1910 :

- Yacht à vapeur Sagitta, anglais, cap. Brown, (propriétaire Duc de Valençay), venant de Cannes.
- Yacht à vapeur Leonia, italien, cap. Bardini, (propriétaire Conte P. di S. Martino), venant de Livourne.
- Vapeur Amphion, français, cap. Mattei, venant de Cannes, — marchandises diverses.
- Chaland Canoubier, français, cap. Balbi, venant de Marseille, — houille.
- Brick-goëlette Anna-Elisa, italien, cap. Zaccaria, venant de Gênes, — houille.
- Brick-goëlette Aghios-Dionisios, grec, cap. Tringalas, venant de Port de Boue, — en relâche.
- Tartane Saint-Louis, français, cap. Jourdan, venant de Saint-Tropez, — sable.

Départs du 24 au 31 décembre :

- Yacht à vapeur Sagitta, anglais, cap. Brown, allant au Port-Saïd.
- Yacht à vapeur Leonia, italien, cap. Bardini.
- Vapeur Amphion, français, cap. Mattei, allant à Marseille, — marchandises diverses.
- Chaland Canoubier, français, cap. Balbi, allant à Marseille, — sur lest.
- Brick-goëlette Anna-Elisa, italien, cap. Zaccaria, allant à la Seyne, — sur lest.
- Brick-goëlette Aghios-Dionisios, grec, cap. Tringalas, allant à Spezia, — sulfato de soude.
- Tartane Saint-Louis, français, cap. Jourdan, allant à Saint-Tropez, — sur lest.

AGENDA P.-L.-M.

Le tirage de l'Agenda P.-L.-M. étant épuisé, la Compagnie des Chemins de fer P.-L.-M. aura le regret de ne pouvoir donner satisfaction aux demandes qui lui parviendraient désormais.

Etude de M^e Charles TOBON, huissier à Monaco,
30, rue du Milieu.

VENTE SUR SAISIE

Le samedi sept janvier mil neuf cent onze, à deux heures et demie du soir, dans un appartement au rez-de-chaussée de la Villa Le Paradou, sise à Monte Carlo, boulevard d'Italie, n° 26, il sera procédé par le ministère de l'huissier soussigné à la vente aux enchères publiques de meubles et objets mobiliers consistant en : bureau, armoire à glace, toilette, armoire à linge, glaces, fauteuils, table de nuit, tables, tableaux, chaises, etc.

Au comptant. 5 p. cent en sus pour frais d'enchères.
Charles TOBON.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

ADJUDICATION de FONDS de COMMERCE

Publiée en conformité de l'Ordonnance Souveraine
du 23 juin 1907.

(Première insertion)

Suivant procès-verbal dressé par M^e Lucien LE BOUCHER, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-sept décembre mil neuf cent dix et déclaration de command reçue par le même notaire le même jour.

M^{lle} LÉONIE CHARRON, commerçante, demeurant à Monaco, boulevard d'Italie, s'est rendue adjudicataire de

Un fonds de commerce de location en meubles et pension bourgeoise à Monaco, section de Monte Carlo, boulevard Peirera, villa Suzanne, saisi au préjudice de M^{me} PAULA EHREMBERG, veuve de M. JEAN-BAPTISTE DE SOÏST, demeurant à Monaco.

Avis est donné aux créanciers de M^{me} veuve de Soïst, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 3 janvier 1911.

L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant contrat reçu par M^e LE BOUCHER, notaire à Monaco, le vingt et un décembre mil neuf cent dix ;

M. ALEXANDRE CARLOTTO, négociant en vins, et M^{me} MARGUERITE BALBIS, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco, boulevard de l'Ouest, villa des Garets, ont vendu à M. FRANÇOIS BOSIO, commerçant, demeurant à Monaco, section de Monte Carlo, chemin des Céillets, maison Bosio :

Le fonds de commerce de Bar, buvette et restaurant, exploité à Monaco, section de Monte Carlo, avenue Saint-Laurent, villa Linzerna.

Avis est donné aux créanciers de M. et M^{me} CARLOTTO, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente, au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 3 janvier 1911.

L. LE BOUCHER.

Etude de M^e Lucien LE BOUCHER,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Suivant contrat reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix-sept novembre mil neuf cent dix, transcrit au bureau des hypothèques de Monaco le seize décembre mil neuf cent dix, vol. 116, n° 13 ;

M. JULES GASTAUD, comptable, demeurant à Monaco,
A vendu à :

M. JOSEPH BERMOND, ancien boulanger, et M^{me} ELISABETH BLANCHI, sans profession, son épouse, demeurant ensemble à Monaco,

Une propriété, située à Monaco, section de la Condamine, quartier des Révoires, comprenant : 1^o une maison élevée de un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol, avec terrasse à l'est et petite bande de terrain de deux mètres de largeur faisant suite à la terrasse ; 2^o une parcelle de terrain attenante à la dite maison, de la contenance approximative de deux cent trente-huit mètres carrés cinquante décimètres carrés, le tout cadastré n° 77, section A, confrontant, dans son ensemble : du nord-est, M. Antoine Gastaud ; du sud-est, le vendeur ; du sud-ouest, les héritiers Baïla et du nord-ouest, un chemin.

Cette vente a été faite moyennant le prix principal de vingt-quatre mille cinq cent quarante francs, ci... 24 540 francs.

Pour l'exécution du contrat, les parties ont fait élection de domicile à Monaco, en l'étude de M^e Le Boucher, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions d'hypothèques légales, de requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois, sous peine de déchéance.

Une expédition du dit contrat de vente a été déposée au Greffe du Tribunal de première instance de Monaco aujourd'hui même.

Monaco, le 3 janvier 1911.
M^e Lucien Le Boucher,
docteur en droit, notaire,
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion)

Suivant contrat sous seing privé en date à Monaco du vingt-sept décembre mil neuf cent dix, enregistré, M. ANGELO SASSI, demeurant à Monaco, 6, rue de l'Eglise, a acquis de M. JOSEPH GASTALDI, demeurant à Monaco, à la susdite adresse, le fonds de commerce de marchand de vins en gros et détail que ce dernier exploitait audit Monaco, 6, rue de l'Eglise.

Avis est donné aux créanciers de M. Joseph GASTALDI, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, au domicile de M. Angelo Sassi, avant l'expiration du délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 3 janvier 1911.

M. Gastaud Jean-Baptiste-Joseph, employé, demeurant à Monaco, ruelle de la Fonderie, 4, prévient le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter sa femme, Luciano Anne-Marie, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal le 18 décembre.

ON DEMANDE UN JEUNE HOMME pour apprentissage travail de bureau. Belle écriture exigée. — S'adresser Parfumerie Moehr, boulevard de l'Observatoire.

Nettoyage à Sec et Apprêt soigné de tout vêtement.
Blanchissage hygiénique
de flanelles, couvertures, etc. Frisure de plumes et boas. Gants depuis 0 fr. 25
Dentelles remises à neuf.

EINTURERIE
DE PARIS - A. CRÉMIEUX

Usine à Beausoleil. — Magasin :
villa Paola, 25, boulevard du Nord **Monte Carlo**

LEÇONS ET COURS POUR JEUNES FILLES

S'adresser à l'Externat des Dames de Saint-Maur :
Montée de la Royana, villa André-Jeanne, 3, Condamine,
et villa Bella, boulevard des Moulins, Monte Carlo.

AMEUBLEMENTS & TENTURES
EUGÈNE VÉRAN

MAISON FONDÉE EN 1888

Villa des Garets, Boulevard de l'Ouest
MONACO (CONDAMINE)

INSTALLATIONS A FORFAIT

Réparations de Meubles

Etoffes — Laines — Crins animal et végétal — Duvets
PRIX MODÉRÉS

CHAPEAUX de Luxe

Premières Marques

CHARLES

HOTEL DE LONDRES, Monte Carlo.

Chapeaux souples et Capes

12, 16 et 20 francs

Compagnie d'Assurance
LA ZURICH

JULES CROVETTO, directeur
pour la Principauté de Monaco
8, AVENUE DE LA GARE, MONACO

ASSURANCES

●●●● ——— ●●●●
= VIE — ACCIDENTS — INCENDIE — VOL =
RESPONSABILITÉ CIVILE ET PROFESSIONNELLE
= DÉGATS DES EAUX — BRIS DES GLACES =
●●●● ——— ●●●●

LOUIS BIENVENU

Assureur autorisé

1, AVENUE CROVETTO (boulevard de l'Ouest). MONACO

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^{ie} LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^{ie} d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier.

Lloyd Néerlandais

LA PLUS ANCIENNE
C^{ie} D'ASSURANCES
CONTRE LE VOL.

Assurances contre le vol, avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs ; contre le vol précédé ou suivi d'assassinat. Assurances des villas, châteaux, banques, églises, musées, bijoutiers et négociants en matières précieuses, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes et objets mobiliers de toute nature.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT } 1, Rue des Açores, Monaco
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA

Imprimerie de Monaco — 1911